Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260527-D202605013-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE**
**DES DELIBERATIONS**
**DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

_____

Séance Publique du 27 mai 2026

_____

**Objet de la délibération**
**TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE) : TARIFS 2027**

Le vingt-sept mai deux mille vingt-six à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt et un mai deux mille vingt-six, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles BRUNET, Maire

**Etaient présents :**
Jean-Charles BRUNET , Xavier POUREAU , Chloé LE THOER , Matthieu LE GOFF , Jacques VAUDRON , Sophie LEROUX , Daniel DROUET , Valérie RABASTE , Guénaëlle LE HIN , Jean-Pierre YBERT , Jean-Yves JACQ , Laurence HERMANN , Marie-Cécile PELLEGRINI , Stéphanie BROUTEELE , Aude SPINDLER , Maxime MORVAN , Clémence PIERRON , Léa THOMAZO , Catherine LE CARRER , Pierre-Yves LE BOUDEC , Julien JAMBET , Laure LE MARÉCHAL , Tiphaine SIRET , Pascal LE LIBOUX , Serge TANGUY , Valérie MAHÉ , Nadia SOUFFOY .

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**
Patrick ELIOT pouvoir à Xavier POUREAU , Pierre-Yves LETELLIER pouvoir à Stéphanie BROUTEELE , Arnaud THOMAZO pouvoir à Léa THOMAZO , Marie-Paola BERTRAND-HILLION pouvoir à Valérie RABASTE .

**Absent(s) :**
Delphine GARDYE , Paul-Edouard DE SALINS .

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Laurence HERMANN désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

---

**Direction Aménagement** **N° 2026.05.013**

**Rapporteur : Matthieu LE GOFF**

NOTE DE SYNTHÈSE

Les articles L454-58 à L454-62 du Code des Impositions sur les Biens et Services (CIBS) fixent les tarifs normaux et maximaux de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure. Ils sont révisés chaque année, en fonction de l'évaluation annuelle de l'indice des prix à la consommation de l'ensemble des ménages en France hors tabac. Pour 2027, l'augmentation s'élève à + 0,9 % (source INSEE). Le vote des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) doit intervenir avant le 1er juillet de l'année N (2026) pour une mise en œuvre l'année N+1 (2027).

Par ailleurs, l'article L454-62-1 de ce même code permet la majoration facultative des différents tarifs applicables, lorsque l'autorité compétente mentionnée à l'article L. 454-46 est une commune dont la population est inférieure à 50 000 habitants et qui est membre d'un établissement public de coopération intercommunale dont la population est supérieure ou égale à ce seuil.

Dans ces conditions, il est proposé de retenir les tarifs suivants :

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260527-D202605013-DE

| Type de support | **Tarifs maximums permis par la loi (par m²) Commune de – 50 000 h. dans EPCI de + 50 000 h.** | **Tarifs 2026** | **Tarifs 2027** |
|---|---|---|---|
| Publicités ≤ 50 m² | 25,00 € | 24,40 € | 24.60 € |
| Support Numérique ≤ 50 m² | 75,40 € | 73,26 € | 73,90 € |
| Enseignes ≤ 12m² | 25,00 € | 24,40 € | 24,60 € |
| Enseignes entre 12 m² et 50 m² | 50,10 € | 47,16 € | 47,60 € |
| Enseignes > 50 m² | 100,40 € | 86,98 € | 91,00 € |

DISPOSITIF DE LA DÉLIBÉRATION

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
**Vu** la Loi sur la Publicité Extérieure instituée par l'article 171 de la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie,
**Vu** la circulaire du 24 septembre 2008 sur la Taxe Locale sur la Publicité,
**Vu** l'ordonnance n°2023-1210 du 20 décembre 2023 portant création du Titre V du Livre IV du Code des Impositions sur les Biens et Services, portant diverses autres mesures de recodification de mesures non fiscales,
**Vu** les articles L. 454-60 à L.454-62-1 du Code des Impositions des Biens et Services (CIBS),
**Vu** la loi de Finances n° 2026-103 du 19 février 2026,
**Vu** l'arrêté Ministériel en date du 9 mars 2026, fixant les tarifs applicables en 2027,
**Vu** l'avis de la Commission « Ville et Patrimoine » en date du 13 mai 2026,
**Vu** la note de synthèse ci-dessus,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

➔ **APPROUVE** les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure proposés ci-dessus applicables en 2027.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération,**

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

Signé par : Jean-Charles Brunet
Date : 05/06/2026
Qualité : Signature_Actes_1114

**Jean-Charles BRUNET**

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr